

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

D E C R E T

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

ANNEE 1967 - N° 97 /PR/MFPT/DP-2

SOMMAIRE :

Nomination et Avancements
d'échelon

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
: CHEF DU GOUVERNEMENT

Présenté par
le Directeur
du Personnel,

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
VU le Décret n°558/PR. du 31 Décembre 1966 portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n°215/PR. du 16 Mai 1966, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
VU la Loi n°59-21/ALD. du 31 Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée ;
VU le Décret n°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
VU le Décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
VU le Décret n°243/PC/MFPTAS. du 31 Octobre 1964 portant statuts particuliers des corps appartenant au Cadre des Personnels des Travaux Publics de l'Etat ;
VU la Décision n°I24/PCM-MTP. du 8 Octobre 1960 portant admission de M. GBAGUIDI Goumoan Antoine à l'Ecole d'Application des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat à Paris ;
VU le Décret n°40/PC/MFPTAS/DP.2 du 2 Février 1965 portant reclassement de M. GBAGUIDI dans le corps national des Adjointes Techniques, Conducteurs des Travaux Publics et Géomètres ;
VU le Décret n°I56/PR/MEFP. du 5 Avril 1963, fixant, à titre exceptionnel, les modalités d'intégration des fonctionnaires dans les hiérarchies supérieures des corps nationaux ;
VU le Décret n°I75/PR-MFPT. du 23 Avril 1966 prorogeant le décret n°I56/PR-MEFP. du 5 Avril 1963 ;
VU les résultats de fin de stage de M. GBAGUIDI ;
VU la demande de nomination dans le corps national des Ingénieurs des Travaux Publics et Ingénieurs Géomètres, formulée le 12 Décembre 1966 par l'intéressé,

VU :
LE CONTROLEUR
FINANCIER,

C. MIDAHUEN.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - M. GBAGUIDI Goumoan Maxime Antoine, Adjoint Technique des Travaux Publics, qui a obtenu la moyenne exigée à l'examen professionnel de fin de stage effectué à l'Ecole d'Application des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat à Paris (service des Ponts et Chaussées) est, conformément aux dispositions de l'article 78 du décret n°243/PC/MFPTAS. du 31 Octobre 1964, nommé dans le corps national des Ingénieurs des Travaux Publics et Ingénieurs Géomètres et rattaché au grade, classe et échelon ci-après :

SITUATION DANS LE CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES ET GEOMETRES DES TRAVAUX PUBLICS					Date d'effet	SITUATION DANS LE CORPS NATIONAL DES INGENIEURS DES TRAVAUX PUBLICS ET INGENIEURS GEOMETRES				
Grade, Classe et échelon	Indice	A.C.	R.S.M.			Grade, Classe et échelon	Indice	AC	RSM	
Adjoint Technique de 2ème classe, 4 ^e échelon à compter du 6.I.1962	310	IaIom I2j.	Néant	18.II.63		Ingénieur des Travaux Publics de 2 ^e Cl. 2 ^e Echelon	335	Néant	Néant	

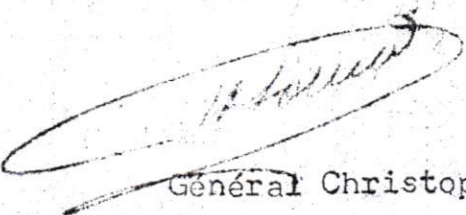
ARTICLE 2.- Il est maintenu à la disposition du Ministre des Travaux Publics, des Transports et des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 3.- Est constaté, à compter du 18 Novembre 1965, l'avancement au 3ème échelon de son grade de M. GBAGUIDI Goumoan Maxime Antoine, Ingénieur des Travaux Publics (2ème classe, 2ème échelon.

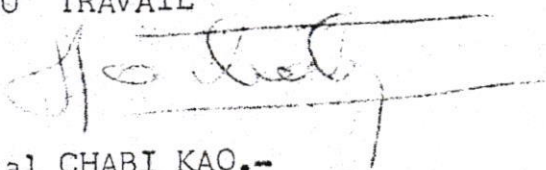
ARTICLE 4.- Les solde et accessoires de M. GBAGUIDI sont imputables aux chapitres 309-03 article I et 701-01 du Budget National Gestion 1967.

ARTICLE 5.- Le présent décret qui a effet pécuniaire à compter du 1er Janvier 1965, sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

Fait à COTONOU, le 23 mars 1967


Général Christophe SOGLO.-

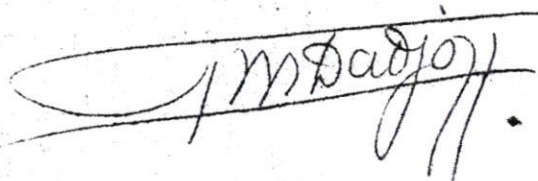
VU :
LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DU TRAVAIL


Pascal CHABI KAO.-

VU :
LE MINISTRE DES FINANCES ET DES
AFFAIRES ECONOMIQUES

VU :
LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES
TRANSPORTS, POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

B. BORNA


Marcel DADJO.-

ORIGINAL I
JORD I
PR 8
MFPT I
MFAE I
MT PT PT I
DP 4
DFP I
DGF I
DB I
DC 2
CF I
DI I
TRESOR I
PENSIONS 2
DTP 2
Sce HYDR. I
INTER. I
SGG 4 - IAA 1
Gde.Chanc. 1
DGAJL 2 -